




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**AFFAIRES DE LA BELGIQUE. — BILL DE REFORME.  
DECLARATION DE PALMERSTON.

Londres, le 27 mars. — Il a été tenu avant-hier, à deux heures de relevée, au bureau des affaires étrangères, un conseil de cabinet qui a duré plus de quatre heures, et auquel ont assisté le marquis de Lansdowne, lord Grey, le vicomte Melbourne, lord Palmerston et lord Althorp, sir Charles Grant, lord Holland, sir James Graham, le duc de Richmond et lord Stanley.

On lit dans le *Courier* d'hier :

« Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que, grâce à la fermeté et à l'énergie de notre cabinet et du prince de Talleyrand, la question belge s'achemine vers une solution satisfaisante. L'ambassadeur de Prusse, baron Bulow, a reçu de sa cour des instructions qui l'autorisent à faire l'échange des ratifications le 31 de ce mois, et il résulte de la lettre ci-après, que nous tenons d'une source authentique, que l'empereur d'Autriche a effectivement ratifié le 14 mars.

« La ratification de l'empereur Nicolas a été confiée à la discrétion du comte Orloff, pour être accordée ou retardée, d'après les circonstances et le résultat de certaines propositions faites au roi Guillaume. Les dernières nouvelles de La Haye rapportent que ce monarque aurait consenti à accepter le traité, sous le bénéfice de certaines modifications. Cette résolution ayant été communiquée à lord Palmerston, ce ministre doit avoir dit que le traité ayant été solennellement ratifié par la Grande-Bretagne et la France, ces deux puissances ne sauraient, par principe d'honneur pour elles-mêmes, et de justice pour la Belgique, consentir à aucune modification, quelque grand que soit leur désir de voir toutes les difficultés entre la Hollande et la Belgique définitivement applanies.

Voilà où en étaient les affaires, il y a quelques jours ; mais nous venons d'être informés que le roi de Hollande, dans la pleine confiance d'un accommodement avec les Belges, par l'intermédiaire des grandes puissances, s'est enfin montré disposé d'adhérer au traité tel qu'il est maintenant, et que le comte Orloff arrivera à Londres, pour opérer l'échange des ratifications, le 31 de ce mois. Il serait possible que cette information ne soit pas exacte dans tous ses détails, mais elle l'est en substance. Toutefois, nous donnons comme positif et authentique le fait contenu dans la lettre suivante de Francfort.

Francfort, le 24 mars.

Nous avons des nouvelles certaines de Vienne, qui annoncent l'acceptation du traité de la conférence par l'Autriche. C'est le 14 que l'empereur l'a signé. Un désir ardent de maintenir la paix de l'Europe, fondé sur les représentations urgentes et énergiques du prince Esterhazy, appuyées par l'influence et l'avis du prince Metternich, ont provoqué ce résultat.

Des courriers devaient partir le 15 ou le 16 pour Paris et Londres, porteurs de l'annonce officielle de cette décision de l'empereur. Nous apprenons que l'échange des ratifications se fera en général par toutes les cinq puissances, sans aucune modification.

Le *Globe* dit qu'il apprend, par des informations précises, que le comte Orloff a dû partir du bateau à vapeur le *Surinam*.

Ce même journal parle avec plus d'assurance que jamais des bonnes intentions de la Russie, et assure que sa ratification arrivera sous peu, nonobstant l'entêtement du roi Guillaume.

Le bill de réforme a été présenté hier à la *chambre des pairs*, par les lords John Russell et Althorp, accompagnés d'un grand nombre de membres de l'autre chambre. Sur la motion de lord Grey, il a été lu une première fois ; le comte Harrowby est entré dans de longues explications sur ses intentions, au sujet de la fixation de la seconde lecture pour jeudi en huit jours. Le noble lord annonce qu'il votera pour celle-ci, dans l'espoir que les parties encore défectueuses seront redressées dans le comité. Il ne cachait pas son opinion que le bill était encore trop démocratique, mais il croyait qu'il pouvait néanmoins être modifié de manière à justifier son adoption par les pairs.

Lord *Wharnclyffe* a annoncé qu'il n'adopterait pas la ligne de conduite qu'il a suivie en dernier lieu, mais qu'il consentirait à un comité, et qu'il y discuterait les détails du bill dans un esprit de conciliation.

L'évêque de Londres votera aussi pour le comité ; les circonstances seules l'empêchent de voter pour la seconde lecture.

Le comte *Carnarvon* a réitéré son opposition au bill.

Lord *Grey* a soutenu les points principaux du bill, mais a déclaré qu'il n'avait pas d'objection contre des modifications, s'il était convaincu que celles-ci ne portassent aucune atteinte au principe du bill.

Le duc de *Wellington* a exprimé de nouveau son opposition au bill, qui n'était pas, selon lui, une mesure de réforme, mais bien de révolution.

La seconde lecture du bill a été fixée à jeudi en huit jours.

— Une longue conversation a eu lieu, à la *chambre des communes*, relativement à la politique extérieure, qui a été engagée par plusieurs questions posées par lord *Eliot* à lord *Palmerston*, particulièrement à l'égard de la France, de la Belgique et du Portugal. Dans le cours de cette discussion, sir *John Doyle* lut à la chambre un article du *Courier* de samedi, sur le projet du gouvernement espagnol de porter de l'assistance à don Miguel contre don Pedro. Le brave militaire a fixé l'attention des ministres sur les assertions qu'il contient, et a dit qu'il pouvait établir par des documents la perfidie et la mauvaise foi du gouvernement espagnol.

Lord *Palmerston* a défendu le système de politique suivi par le ministère, et a exprimé sa confiance dans la bonne foi de la France. Le noble lord a également soutenu que la conférence était pleinement justifiée de tout ce qu'elle avait fait à l'égard de la Belgique, et quant à ce qui concerne l'article du *Courier*, il a déclaré que si l'Espagne commettait une infraction au système de neutralité, l'Angleterre serait forcée d'intervenir.

— Les fonds restent stationnaires.

**FRANCE.**Paris, le 27 mars. — On lit dans le *Nouvelliste*, journal ministériel :

« Le *Courier français* publie aujourd'hui, sur les affaires de Belgique et de Hollande, un article composé d'après les données les plus exactes. Nous sommes autorisés à déclarer que les détails qu'il contient sur les prétendus préparatifs du départ du ministre des Pays-Bas à Paris sont absolument controuvés. »

— Nous croyons pouvoir annoncer d'une manière certaine que le cabinet français a arrêté la résolution de ne retirer nos troupes d'Ancone que lorsque les légations seront constituées sur des bases conformes aux engagements pris par le gouverne-

ment pontifical lui-même de manière à éloigner toute crainte de nouveaux troubles. (*Constitutionnel*.)

— Une dépêche télégraphique arrivée de Grenoble dans la journée, annonce que l'ordonnance de licenciement de la garde nationale a été mise à exécution, et que le désarmement s'effectue avec calme.

— Dans une lettre particulière qui arrive à l'instant de Bruxelles, on nous assure que l'intention du roi Léopold est de confier le ministère de la guerre à un général français ; on ajoute que le choix du roi s'est fixé sur le lieutenant-général baron *Évain*, qui jouit de toute sa confiance. (*Message*.)

— Aujourd'hui, la *chambre des pairs* a adopté le projet de loi relatif à l'emprunt de 40 millions pour la ville de Paris.

**BELGIQUE.**

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 28 mars. — La séance est ouverte à midi et demi par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal qui est adopté. Les pétitions analysées sont renvoyées à la commission.

L'ordre du jour est le vote définitif des amendemens apportés aux budgets de la dette publique, des dotations, de la justice, des affaires étrangères et de la marine, et l'appel nominal sur ces budgets eux-mêmes.

Sur l'art. 3 du chap. 7, du ministère de la justice, M. le ministre de la justice demande une majoration de 10,000 florins applicable à des constructions nouvelles. Cette demande est l'objet d'une longue discussion à laquelle MM. *Leclercq*, *Destouvelles*, *H. de Brouckere*, de *Witte*, *Dubus*, *Barthélemi* et les ministres de l'intérieur et de la justice prennent part. Elle est mise aux voix et rejetée.

A l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 2. Du ministère des affaires étrangères.

M. de *Meulenaere* demande une augmentation de 2000 fl. sur le traitement du ministre plénipotentiaire à Paris ; et une de 2500 sur celui du ministre à Londres.

Après une légère discussion ces deux majorations sont adoptées.

Tous les autres amendemens ont été adoptés, sans changemens.

On procède à l'appel nominal.

70 membres ont répondu oui, 3 ont répondu non.

MM. *d'Elhougne*, *Gendebien* et à *Rodenbach* se sont abstenus.

M. *d'Elhougne* : Nous votons un budget qui dépassera 94 millions en présence d'un projet de voies et moyens s'élevant environ à 34 millions et demi de ressources ordinaires et à 38 millions de ressources extraordinaires. Dans cette position je crois superflu de voter le budget des dépenses, je ne veux pas voter contre pour ne pas priver la magistrature et les autres corps de l'état de leur traitement, mais je m'abstiens.

M. *Gendebien* : M'étant absenté pendant quelques jours, je m'abstiens de voter et ne veux pas prononcer un non qui sans aucun doute fut sorti de ma bouche, si j'avais assisté à vos dernières séances.

M. *A. Rodenbach* : Je m'abstiens de voter parce que je n'ai pas assisté à la discussion sur les majorations que vous avez adoptées.

Texte de la loi :

Léopold, etc. Les budgets des dépenses de la dette publique, des dotations, de la cour des comptes, de la justice, des affaires étrangères et de la marine, pour l'année 1832, sont fixés à la somme de quarante neuf millions trois cent cinquante et un mille quatre vingt florins quarante cents.

L'ordre du jour est la discussion du budget du ministère des finances.

Chapitre I<sup>er</sup>. Administration centrale. Article I<sup>er</sup>. Traitement du ministre, 40,000 fl. Adopté.

Art. 2. Traitement des employés, 236,866 fl. La commission propose une réduction de 76,716 fl.

M. le ministre des finances présente des considérations en faveur de l'allocation.

Ici une très-longue discussion s'engage entre MM. *d'Elhougne*, *Delehaye*, *Leclercq* et *Fallon* d'une part, et MM. *H. de Brouckere*, *Nothomb*, *Destouvelles*, *Ch. de Brouckere*, *Dumontier* et *Lebeau* d'autre part, relativement au mode de discussion des subdivisions de cet article. Enfin il est décidé qu'on discutera les subdivisions telles qu'elles sont dans les développemens du budget, mais que les réductions seront votées définitivement pour tout article.

Discussion sur l'art. 2.

1<sup>o</sup> Traitement du secrétaire-général, 5000 fl. que la commission propose de réduire à 3,500.

geois demande par sous-amendement que la réduction soit que 4000 fl.

Dumortier se rallie à ce changement.

Le chiffre de 4000 fl. est adopté.

2<sup>e</sup> Secrétaire-général, 43,500 fl. sur lesquels la commission propose de réduire 2,500 fl.

Après un léger débat le ministre se rallie à cette proposition qui est adoptée.

3<sup>e</sup> Trésorier, 48,050 fl. La commission propose une réduction de 15,150.

Cette diminution considérable soulève une vive discussion, mais roulant presque entièrement sur des détails divers d'administration intérieure, et sur beaucoup de considération personnelles, nous nous abstenons de la reproduire. M. Ch. de Brouckère a demandé que la réduction ne soit que de 3,040 fl.

La proposition de la commission est mise aux voix.

L'épreuve étant douteuse, on fait la contre-épreuve; plusieurs membres demandent l'appel nominal.

M. le président: la réduction est rejetée (Interruption.)

MM. d'Elhoulgne, A. Rodenbach et plusieurs autres membres demandent de nouveau l'appel nominal.

M. le président: La réduction proposée par la commission ayant été rejetée; je vais mettre aux voix celle de M. Ch. de Brouckère. Elle est adoptée. Le paragraphe ainsi réduit, s'élève à 45,000 fl.

La séance est levée à 4 heures.

Séance demain à midi.

Le sénat, dans la séance de ce jour, a adopté le budget de la guerre, tel qu'il a été voté par la chambre des représentants.

M. le président ayant reçu du bureau de la chambre des représentants les budgets de la dette publique, des dotations du ministère de la justice et des affaires étrangères arrêtés par cette chambre, on procède à la nomination au scrutin secret de la commission chargée de leur examen. Elle est composée de:

MM. le comte de Baillet, Degorge-Légrand, Engler, baron de Sécus, comte de Mérode.

Les nouveaux élus, MM. de Potesta et Derasse n'ayant point fourni toutes les pièces nécessaires, elles leur seront réclamées.

Réunion après-demain vendredi à 2 heures.

Anvers, le 29 mars. — Des travaux s'exécutent pour perfectionner notre système de défense. Ces travaux sont motivés par ceux qu'exécutent les hollandais et par l'incertitude de notre situation politique; nous croyons prudents de n'entrer dans aucun détail à cet égard.

— Le 7<sup>e</sup> régiment partira d'ici à la fin du mois; il sera remplacé par le 6<sup>e</sup>.

— Une allége avec la correspondance dite *brievenspost*, est arrivée ce midi à la Tête-de-Flandres.

Quatre allèges sont parties hier à vide de la citadelle pour la Hollande.

— M. Laurence, consul de France à Rotterdam, le même que l'on dit avoir été insulté dans les rues de cette ville et menacé d'être jeté à l'eau par le peuple, a passé avant-hier par notre ville, se rendant dans sa patrie avec sa famille. (Phare.)

Bruxelles, le 29 mars. — Hier, le roi a reçu en audience particulière M. le général Desprez, chef de l'état-major général. M. le général baron Évain a été reçu dans son cabinet; ensuite S. M. a travaillé avec MM. les ministres de la justice et de l'intérieur.

A deux heures, S. M. a reçu dans les grands appartements la députation de la ville de Hasselt.

— Aujourd'hui à une heure, le roi passera en revue le 3<sup>e</sup> régiment de ligne hors la porte de Namur entre les portes de Namur et de Louvain.

— Les deux batteries qui se trouvent à Bruxelles ont été passées en revue hier au boulevard de Waterloo. Les artilleurs étaient en tenue de campagne.

— Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre de faire rentrer tous les soldats en congé, et il a défendu provisoirement de délivrer des permissions aux soldats sous les drapeaux.

— L'ordre est donné d'évacuer les malades des hôpitaux militaires de Louvain, Malines, Anvers et Bruxelles sur les hôpitaux de Tournay, Mons, Charleroi et Namur. Cet ordre a déjà reçu un commencement d'exécution. Il ne restera dans les hôpitaux évacués que les soldats prêts d'entrer en convalescence et ceux qui sont atteints de maladies aiguës.

La plus grande activité règne au département de la guerre. On y travaille à l'organisation d'un corps de pontonniers. Le général Évain est en négociation avec le gouvernement français, afin d'obtenir la cession de l'équipage complet des pontons en cuivre qui sont déposés à l'arsenal de Douai. On espère que cette négociation ne souffrira pas de difficultés, et que nous verrons sous peu arriver les pontons à Bruxelles. (Mémorial.)

On sait que les officiers français engagés dans l'armée belge, après la campagne du mois d'août, avaient le droit, au bout de six mois, de quitter l'armée et de retourner en France; le terme expirant le 6 avril prochain, le ministre de la guerre a sollicité, et on a tout lieu de croire qu'il obtiendra une décision du maréchal Sont, qui mettra ces officiers à la disposition du gouvernement belge jusqu'à la paix. (Idem.)

Il est positif que le roi de Hollande a refusé d'accéder au traité des 24 articles, et que le comte Orloff est parti pour Londres avec cette déclaration. La communication de cette résolution a été faite au gouvernement, il y a deux jours, par sir R. Adair et par M. de Tallenay; des ordres ont été aussitôt expédiés à tous les chefs de corps pour se tenir prêts à tout événement. Nous ne croyons pas à une attaque immédiate de la Hollande, mais enfin, cela est possible, et il faut que le pays s'y prépare. (Idem.)

#### CHEMIN EN FER ET CANAL D'ANVERS A LIÈGE.

Aussi longtemps que nous avons pensé que l'établissement d'une route en fer d'Anvers à Liège n'était qu'un projet vague, mis en avant peut-être par la diplomatie dans le but d'apporter des modifications aux 24 articles, en ce qui concerne la navigation dans les eaux de la Hollande, nous nous sommes abstenus d'en parler; mais aujourd'hui nous apprenons que, par un arrêté du 21 courant, le ministre de l'intérieur est autorisé à mettre en adjudication publique la concession, à perpétuité, d'un chemin à ornières de fer à ouvrir entre Anvers et Liège, destiné à former la première section de la route d'Anvers à Cologne.

Convaincus comme nous le sommes qu'un canal et non un chemin en fer convenait seul aux intérêts du pays, nous croyons devoir publier les motifs de cette conviction; pressés d'éclairer le public sur cette spéculation nouvelle, si nous ne disons pas tout ce que pouvait exiger la matière, nous espérons avoir au moins présenté les traits principaux.

La Belgique est divisée en deux grandes vallées ou bassins: celui de l'Escaut et celui de la Meuse.

Le bassin de l'Escaut, élevé généralement de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, formé de dunes et d'alluvions, est coupé par la Lys, la Dendre, les Nèthes, le Demer et autres rivières navigables, par une multitude de canaux, qui établissent des communications promptes et faciles entre presque toutes les villes de ce bassin, que l'on pourrait appeler la plaine.

L'autre bassin, celui de la Meuse, que l'on pourrait appeler la montagne, est, à sa sortie de France, de 150 à 500 mètres au-dessus de l'Escaut; il va toujours en s'abaissant dans sa marche vers le Nord, jusqu'à ce qu'il se confonde avec la plaine dans le Brabant septentrional; en partie couvert de forêts, formés de chaînes de montagnes calcaires et schistes, il abonde en charbon fossile et en richesses minérales; outre la Meuse, il a pour voies navigables la Sambre et l'Ourthe.

Malgré l'accroissement de l'industrie dans une partie de la Flandre, le bassin de l'Escaut peut-être considéré plutôt comme agricole que comme manufacturier; il produit en abondance des céréales, des graines oléagineuses, des houblons; il fabrique des huiles, des bières de toute espèce, des genièvres. Il reçoit par les ports d'Ostende et d'Anvers des denrées coloniales, des produits du midi, des vins de Bordeaux, des eaux-de-vie, des sels, des cuirs bruts, qu'il expédie dans les provinces montagneuses.

Celles-ci renvoient en échange des charbons de bois et de terre, des bois de charpente et de sciage,

du merrain, de la fonte, du fer, des machines, du plomb, du zinc, du verre, des marbres, des pierres à bâtir, des ardoises, des écorces, des cuirs tannés, des vins de Rhin, de Moselle et de Champagne, etc., etc.: ce qui forme entre les deux régions des sources continuelles d'échanges mutuels, qui jusqu'à présent ne peuvent avoir lieu que par terre et à grands frais.

L'Escaut et la Meuse, ces deux grands troncs de la navigation intérieure de notre pays, auxquels se rattachent tant de routes secondaires, n'ont entre eux en Belgique aucune communication.

Les villes de Mons et de Charleroi, situées l'une dans la vallée de l'Escaut et l'autre dans celle de la Meuse, ne sont éloignées par terre que de sept lieues, et pour se rendre de l'une à l'autre par eau, il faut faire un voyage de plus de cent vingt lieues, avec d'énormes frais, en passant par le canal de St-Quentin, l'Oise, l'Aisne, le canal des Ardennes, la Meuse et la Sambre.

Louvain et Namur sont de même situées dans deux bassins différents; leur éloignement de dix lieues par terre est de plus de cent lieues par eau, en passant par Maestricht, Bois-le-Duc, Gorcum, Willemstadt et Malines; cette route se fait aux deux tiers sur le territoire hollandais; mais outre les inconvénients qui résulteraient de ce transit, les marées la rendent très-dangereuse et presque impraticable pour les bateaux à fond plat en usage pour la navigation intérieure.

Une communication va, il est vrai, être bientôt ouverte entre les deux bassins par le canal de Charleroi; mais ce canal ayant été fait en petite section n'est à proprement parler qu'une route par eau de Charleroi à Bruxelles, destinée à remplacer celle de terre pour le transport des marchandises pondéreuses.

L'utilité d'un canal en grande section liant la Meuse et l'Escaut, avait été sentie par les précédents gouvernements; sous l'administration française, on avait même commencé l'exécution du grand canal du nord, s'étendant par Horebials, Weerd et Venloo, d'Anvers au Rhin.

Sous le gouvernement de Guillaume, en 1829 et 1830, deux ingénieurs en chef belges, ont été chargés de faire chacun un projet de canal d'Anvers au canal Guillaume.

Si donc du temps des réunions à la France et à la Hollande l'urgence de cette communication était tellement appréciée, à plus forte raison notre gouvernement doit-il s'en occuper aujourd'hui que par la nouvelle délimitation des frontières nous devons chercher à nous mettre hors de la dépendance de nos voisins du nord; il ne s'agit pas seulement de trouver pour Anvers une route vers Cologne entre que celle du Rhin, il s'agit pour la Belgique entière de réparer la perte du canal Guillaume et de la Meuse depuis Maestricht.

Un projet d'exploitation de bateaux à vapeur, avec des pagaies d'une nouvelle construction, à l'instar de celle de Clyde et de Forth en Écosse, va bientôt être mis à exécution et essayé sur le canal de Bruges à Ostende.

Au moyen de la nouvelle machine, les entrepreneurs se promettent de faire, en une heure de temps, le trajet de quatre lieues.

Le prospectus propose la formation d'une société d'actionnaires, qui achèterait à 50,000 francs un bateau, destiné à faire l'essai sur le canal de Bruges à Ostende.

Le roi a souscrit pour les dix premières actions. Si, dans les six premiers mois le succès est complet, les actions seront augmentées jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour assurer la navigation sur les autres canaux.

L'adoption d'un chemin en fer, préférablement à un canal, d'Anvers à Liège, prouverait donc encore le bassin de la Meuse d'un avantage dont jouirait celui de l'Escaut.

La nouvelle démarcation des frontières et la nécessité de s'affranchir du passage sur le territoire hollandais, obligent à changer le tracé des projets des deux ingénieurs belges qui, se dirigeant vers le canal Guillaume par la route la plus courte, nous forceraient pour remonter à Liège de traverser la forteresse de Maestricht.

Le canal à faire en grande section et susceptible de recevoir les plus grands bateaux de l'Escaut et de la Meuse se dirigerait d'Anvers sur Lierre, de là à Westmerbeck en suivant la vallée de la grande Nèthe, de Westmerbeck il gagnerait par une tranchée la vallée de Demer à Thesselt; il passerait à Sichein, Diest, puis entrerait dans le valon de Herck, de-là dans celui du ruisseau de Vanmertingen et Winstershoven, qu'il remonterait jusqu'au-dessus de Tongres qu'il serait possible: là commencerait le bief de partage, passant à Tongres et joignant dans cette ville le Jaar qui l'alimenterait; le Jaar, canalisé jusqu'à Glons, descendrait ensuite par une coupure dans la Meuse à Visé.

Le canal dont nous vous venons de tracer le cours, pourrait communiquer par des embranchemens, depuis long-temps projetés, avec Louvain, Malines et Vilvorde; par la Nèthe et le Ruppel il ouvrirait une route avec Gand et les Flandres, en évitant aux bateaux le passage par Anvers, souvent dangereux dans les grandes marées.

Traversant une partie de bruyères des provinces d'Anvers, du Brabant et du Limbourg, il décuplerait la valeur de ces propriétés, à joindrait Anvers au Nord de la France, par la Sambre et la Meuse, et à l'Allemagne par le canal de Meuse et Moselle.

En rejetant tous les déblais sur la rive méridionale, en les employant à élever un immense retranchement, flanqué de distance en distance par des redoutes, il défendrait nos frontières du seul côté où elles ne sont fortifiées ni par la nature, ni par l'art, il couvrirait le front d'attaque contre les invasions des Prussiens et des Hollandais.

Il paraît que ces diverses considérations n'ont pas frappé l'administration des ponts et chaussées, puisqu'elle a cru devoir préférer un chemin en fer à un canal.

( La suite à un n° prochain. )  
( Indépendant. )

#### CHEMIN EN FER D'ANVERS A COLOGNE.

Adjudication de la première section, comprise entre Anvers et Liège.

Le ministre de l'intérieur informe, qu'en conformité de l'arrêté de sa majesté en date du 21 de ce mois, qui approuve le plan général, le devis estimatif et le cahier des charges et conditions du chemin à ouvrir en fer à ouvrir entre Anvers et Liège, il sera procédé le 15 du mois de mai prochain, à midi, à l'adjudication publique par soumission cachetée et au rabais, de la concession perpétuelle dudit chemin.

Les plans généraux et nivellemens, les devis, et cahier des charges et conditions, seront déposés, à dater du 29 de ce mois, au local dépendant du ministère de l'intérieur situé à Bruxelles, rue d'Assaut, n° 48, où l'on pourra en prendre connaissance depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de relevée tous les jours, les dimanches exceptés.

Des exemplaires des devis et cahier des charges seront également déposés dans bureaux de messieurs les gouverneurs de province.

Bruxelles, le 27 mars 1832.  
Le ministre de l'intérieur, signé de Theux.

#### LIÈGE, LE 30 MARS.

##### DE LA GUERRE.

Les bruits de guerre continuent. Tous les militaires en congé ont reçu ordre de rejoindre leurs corps; une grande activité règne au ministère de la guerre, et dans l'état-major général; on s'occupe à fortifier plusieurs points de défense; des mouvemens assez considérables ont eu lieu dans l'armée. Enfin on annonce le refus positif du roi de Hollande d'adhérer au traité des 24 articles.

Voilà, nous l'avons vu, des indices et même des probabilités de guerre.

Si le roi Guillaume persiste dans ses premières résolutions, il est possible qu'il se sente appuyé par quelque puissance du Nord, disposée à se mettre en ligne pour les Nassau; car si le champ de la guerre se trouve restreint entre la Belgique et la Hollande, nous ne voyons pas quel résultat l'ex-roi peut espérer de la voie des armes.

Comme nous le disions hier, nous pouvons opposer à la Hollande des forces au moins égales à celles dont elle peut disposer. Si nous la battons, ses affaires n'en deviennent pas meilleures; si, contre toute probabilité, si, contre les sentimens de gloire qui agitent tous les cœurs belges, la chance tournait contre nous, la France est prête.

Quant à la guerre générale, qui seule offre quelque chance à la Hollande, nous ne la croyons pas possible, tant que durera la formidable alliance de la France et de l'Angleterre.

Nous ajouterons, en passant, qu'on ne remarque ni en France, ni en Angleterre, aucune disposition militaire nouvelle, aucun de ces grands mouvemens de troupes, qui annonceraient qu'on se prépare à l'immense lutte de la civilisation contre l'absolutisme.

Ce fait atteste au moins qu'on ne redoute point une guerre prochaine. C'est aussi l'opinion de plusieurs journaux de l'opposition française.

Le roi Guillaume a promis à la Hollande des conditions plus avantageuses que celles stipulées dans les 24 articles; c'est sur la foi de ces promesses que ses sujets se sont résolus à tant d'énormes sacrifices. Si leurs espérances se trouvaient déçues, c'est sur l'ex-roi des Pays-Bas, que retomberait leur colère, on sent alors que le roi de Hollande doit se faire, comme on dit, *forcer la main*; qu'il ne peut céder qu'à la dernière extrémité. C'est encore là une conjecture qui peut expliquer sa ligne de conduite.

Nous terminerons ces courtes réflexions en appelant l'attention de nos lecteurs sur les journaux de Paris et de Londres.

Les journaux ministériels de France conservent leur couleur pacifique. Le *Nouvelliste*, entr'autres, se dit aujourd'hui autorisé à déclarer que les détails publiés par le *Courrier Français* sur les prétendus préparatifs du départ du ministre de la Hollande à Paris, sont absolument controuvés.

Les nouvelles de Londres sont plus importantes :

Le *Courier anglais*, du 26; annonce, comme venant d'une source AUTHENTIQUE, que l'Autriche a ratifié le 14 mars, le traité des 24 articles, et que l'ambassadeur de Prusse a reçu des instructions qui l'autorisent à faire l'échange des ratifications le 31 de ce mois. Le *Globe and Traveller* du même jour, persiste dans ses assurances de paix. (Voyez *Londres*). Nous avons fait connaître hier l'opinion du *Times*.

Nous n'avons rien dissimulé; mais s'il existe des apparences de guerre, voilà aussi des probabilités pour la paix.

On nous informe que le roi a remis dernièrement à M. le bourgmestre une somme de trois mille florins prise sur sa cassette pour venir au secours des ouvriers mineurs et des ouvriers bateliers, qui manquent de travail par l'interruption de la navigation.

Conformément aux intentions du roi, cette somme a été répartie aux ouvriers habitant la commune de Liège, dans les proportions suivantes, savoir :

Aux ouvriers bateliers. . . . .	fls. 1200
Et aux ouvriers mineurs. . . . .	1800
	fls. 3000

En outre de ce secours, des secours particuliers sont fréquemment accordés par le roi.

M. le bourgmestre vient de faire remettre à une école gratuite d'enfans pauvres d'un de nos faubourgs 150 fls. qu'il avait obtenus de S. M.

Nous apprenons que, conformément à l'avis presque unanime des sections, la section centrale de la chambre des représentans proposera pour l'unité monétaire, la dénomination de *franc*, au lieu de *livre*, comme le porte le projet du gouvernement.

On prétend que M. Charles de Brouckere, colonel et ex-ministre de la guerre, sera promu au grade d'inspecteur-général de l'artillerie; fonctions que remplit monsieur le général Goblet dans le génie.

Par arrêté du 27 mars, une quarantaine de trois jours sera établie pour les bâtimens arrivant de Hambourg, des embouchures de l'Elbe et du Weser, du Mecklembourg, du Danemarck, de Dantzick et de Lubeck, ainsi que des ports russes et prussiens de la Baltique. Les bâtimens ci-dessus désignés seront admis à purger leur quarantaine dans l'Escaut et dans le port d'Ostende.

— Les travaux publics pour l'entretien du canal de Pommerœuil à Antoing; et de ses dépendances, seront immédiatement mis en adjudication pour un terme de dix ans.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« M. le vicomte de Culhat a quitté subitement Bruxelles pour se rendre, dit-on, à Aix-la-Chapelle. »

— Dans une lettre que contient l'*Amsterdamsche Courant*, la force de la cavalerie hollandaise est portée à 5000 hommes et celle de l'artillerie de campagne à 100 pièces attelées. (On sait qu'en Belgique la cavalerie, y compris les escadrons mobilisés de la gendarmerie, est forte de 5,200 hommes, et l'artillerie de campagne, de 13 batteries de 8 pièces).

— Le navire anglais *Expériment*, capitaine D. Kennedy, de Londres pour Gand, ayant essayé d'entrer à Nieuport le 17 mars, a failli se mettre à la côte: s'étant présenté devant Ostende ledit jour et n'ayant pas été admis, il a été obligé de se diriger vers les bouches de l'Escaut; le 18 au soir, après avoir perdu deux ancres et chaînes, il est venu s'échouer sur le Scotchmansland, près Terveren. Le navire a beaucoup souffert. Le 20, on n'avait encore rien pu sauver de la cargaison ni du navire, à cause du gros temps.

— Le savant chimiste suédois, Berzelius vient de mourir; c'est une perte qui sera vivement ressentie par la science. Berzelius avait fait faire à la chimie d'immenses progrès.

— Plusieurs journaux annoncent la mort du célèbre Goëthe.

— On lit dans le *Siccle* :

« Plusieurs journaux se plaisent à répandre depuis quelques jours des bruits défavorables sur le compte de M. l'abbé de La Mennais, et ses amis. Tantôt on les fait carlistes pour les perdre dans l'esprit des patriotes tant en Belgique qu'en France, tantôt on les dit condamnés à Rome ou sur le point de l'être; afin de les déprécier aux yeux des catholiques. Nous comprenons fort bien cette tactique de la part de certains journaux qui voudraient étouffer nos doctrines soit par des calomnies, soit par un silence affecté; mais nous ne pouvons concevoir comment certains autres journaux qui paraissent attacher à la liberté autant de prix que nous, accueillent si légèrement des bruits qui doivent nuire à leur cause aussi bien qu'à la nôtre. »

« D'après des nouvelles récentes que nous avons reçues de Rome, nous pouvons assurer que les doctrines de l'*Avenir* y sont tous les jours mieux appréciées. Plusieurs personnes, entre autres le célèbre père Ventura, sont revenues de l'opinion qu'elles s'étaient faite sur le danger des principes politiques de M. de La Mennais. Il n'est pas question de condamnation. Quant à une approbation explicite, on sait quelle est la réserve ordinaire du Saint-Siège à cet égard. »

— Il y a trois ans que le docteur Boller, de Hambourg, inventa un instrument de chirurgie avec lequel il annonçait pouvoir couper une jambe en moins d'une seconde. Quelques parties de cet ingénieux mécanisme exigèrent de nouvelles études que le docteur poussa avec zèle et avec fruit. Son instrument de chirurgie a atteint aujourd'hui toute la perfection désirable: la pression qu'il exerce occasionne dans la partie un tel engourdissement, que le malade ne souffre absolument rien. C'est une grande conquête pour l'humanité et la science.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 29 mars.

*Naisances*: 4 garçons, 2 filles.

*Mariages* 4, savoir: Entre Thomas Vallée, teinturier, à Awans, et Marie Jeanne Joseph Lenoir, couturière, sur Avroy.

*Décès*, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Laurent Thissen, âgé de 68 ans, journalier, rue des Aveugles, célibataire. — Nicolas Louis Burnotte, âgé de 40 ans, sergent au 1<sup>er</sup> régiment 2<sup>e</sup> compagnie, bataillon du dépôt. — Pierre Ramp-sayer, âgé de 35 ans, caporal au 40<sup>e</sup> régiment, 4<sup>e</sup> bataillon, 3<sup>e</sup> compagnie. — Marguerite Ista, âgée de 80 ans, journalière, rue Grande Bèche, veuve de Henri Liereniers. — Agnès Lambertine Josephine Rodberg, âgée de 18 ans, faubourg d'Amercoeur.

